



Projet d'aménagement du centre-bourg



Consultation du projet en mairie

Du lundi 3 janvier au samedi 5 février 2022

I. Contexte

Conformément à son engagement lors des élections de 2020, l'équipe municipale a souhaité mener une véritable réflexion sur le cœur du Village.

Pour cela, elle a mandaté dès le mois d'avril l'Atelier Fontaine (Architecte Paysagiste) et ATGT Ingénierie (bureau d'études VRD) pour réaliser une étude sur l'aménagement du centre-bourg, en concertation également avec les Services du Département. Un plan guide a donc été rendu ainsi qu'un premier chiffrage.

Le secteur d'étude s'étend sur la RD14 depuis les abords de l'école et de l'accès à son parking à l'Ouest, jusqu'au chemin de la Combassière récemment réaménagé à l'Est.

L'étude englobe également une portion de la RD 64 depuis le carrefour avec la RD14 jusqu'à l'Impasse du Cul de Sac et l'accès à la Maison du Village. Outre les aménagements sur la route départementale, la commune souhaite requalifier et valoriser la place de l'Eglise, les secteurs en aval de l'église ainsi que de la mairie et les abords de la maison de village.

Emprise du secteur étudié



Les objectifs de l'opération sont notamment :

- L'amélioration des déplacements piétons en intégrant un maillage sécurisé vers les différents pôles publics (école, mairie, maison du village), de services ou commerciaux ;
- L'amélioration du fonctionnement du carrefour entre la RD 14 et la RD 64 aujourd'hui sous la forme d'un mini giratoire franchissable qui présente des dysfonctionnements et des problématiques de giration des poids lourds, tout en absorbant le flux important de véhicules ;
- La réorganisation des stationnements en fonction des usages dans les différents secteurs concernés (abords de l'école, de la mairie et de l'église...) ;
- Un centre-village plus aéré : rénovation du parvis de l'église, repositionnement du monument au mort, etc...

Ces aménagements se réaliseront par tranche sur plusieurs années, suivant un programme qui devra respecter les équilibres financiers de la commune.

Vous pouvez consigner sur le registre en mairie ou par mail adressé à mairie.lovagny@wanadoo.fr, vos avis, remarques et questions sur le projet. Nous les analyserons à l'issue de la période de mise à disposition du dossier en mairie.

II. Etat des lieux – les constats

II.1 RD 14 – ROUTE DE POISY – ROUTE DE NONGLARD

Le projet débute à l'Ouest de l'accès au cabinet du kinésithérapeute. Le tracé de la RD 14 est linéaire jusqu'au carrefour giratoire et la largeur de chaussée est d'environ 5,50 m. Le trottoir Nord face à école est étroit. Le mur séparatif piétons / route côté école limite la visibilité des véhicules sortant du parking (entre kiné et école).

RD14



Source : ATGT

Sortie du parking de l'école



Source : ATGT

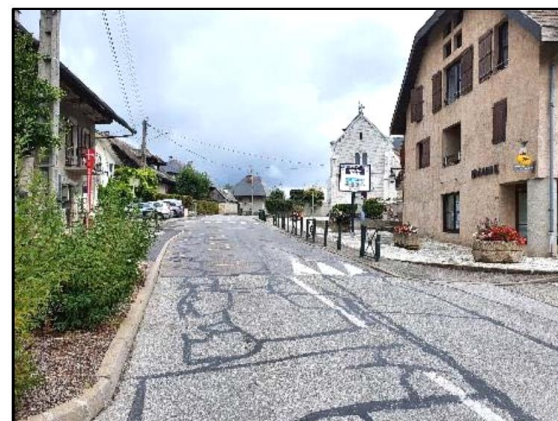
Après le carrefour avec la RD 64 / route des Gorges, le tracé linéaire de la RD 14 engendre des vitesses élevées avec toutefois un plateau surélevé au niveau de la mairie. La chaussée est de 5,50 m mais les trottoirs présentent une faible largeur : 1,20 m au Sud et moins de 1 m au Nord. 3 places de stationnement longitudinales sont localisées entre le carrefour giratoire et la mairie.

RD14



Source : ATGT

Plateau surélevé / parvis de l'église



Source : ATGT

Ensuite, la RD 14 est en courbe à droite au niveau de l'église, avec un arrêt de bus juste avant l'accès au parking de l'église. Sur cette section, la chaussée est bordée par 2 trottoirs de faible largeur.

Fin du secteur d'étude



Source : ATGT

Arrêt de bus



Source : ATGT

Les aménagements récemment réalisés dans le cadre des travaux du Chemin de la Combassière marque la fin du secteur d'étude.

II.2 RD 64 – ROUTE DES GORGES

La RD 64 présente un profil descendant dans le sens RD 14 - Gorges du Fier. Sa largeur est comprise entre 5,50 m et 6,00 m. Côté Ouest, un trottoir plutôt confortable (largeur supérieure à 2 m) est séparé de la chaussée par une bordure et un garde-corps en bois.

Au droit de la boulangerie, des stationnements en « arrêt minute » longent la chaussée et la séparent de la circulation piétonne.

A l'Est, depuis le carrefour, un trottoir plus étroit (entre 1,20 et 1,40 m) permet l'accès à un parking de 15 places qui fonctionne bien actuellement.

Après le bassin, en face de l'impasse du Cul de Sac se trouve l'accès à la maison du village. Cet accès d'une largeur d'environ 4 m ne permet pas de distinction entre le cheminement piéton et la voie de circulation.

La volonté de la commune est de créer une liaison piétonne passant par cet accès et rejoignant le parking de l'école à l'arrière de la maison de village.

RD64



Source : ATGT

Accès maison de village



Source : ATGT

II.3 CARREFOUR GIRATOIRE RD 14 – RD 64

Le carrefour entre la RD 14 et la RD 64 est traité sous la forme d'un mini giratoire avec ilot central franchissable. Cet aménagement ne donne pas satisfaction aujourd'hui. En effet, un trafic PL (Poids-Lourds) important franchit chaque jour ce giratoire sur l'axe Poisy-Gorges du Fier et la taille du mini-giratoire ne permet pas la giration d'un véhicule PL. Les usagers coupent donc sur le centre du giratoire, ou à contre-sens, ce qui est problématique en termes de sécurité. Un autre point à soulever est le fait que les habitants du bâtiment situé à l'angle du carrefour et du Chemin des Suards stationnent sur le large trottoir devant le bâtiment. Le cheminement piéton est de ce fait amputé et le stationnement au droit du giratoire est dangereux (croisement flux piétons /véhicules).

Carrefour mini giratoire



Source : ATGT

II.4 ABORDS DE L'ÉGLISE

Le parvis

Le parvis de l'église est constitué d'une esplanade en pavé relativement pentue (environ 5%) et d'un Monument aux Morts tourné vers la route. L'accès à l'église se fait par un escalier de 7 marches entouré de part et d'autre par un mur béton.

Le parvis de l'église



Source : ATGT

Le verger et belvédère

Le belvédère à l'arrière de l'église offre un cadre agréable de promenade. Il est revêtu d'un matériau stabilisé vieillissant et agrémenté de bancs. Le verger est constitué de quelques arbres et d'une grande surface en espaces verts.

Le belvédère



Source : ATGT

Le verger



Source : ATGT

Le parking de l'église

A l'arrière de l'église se trouve un parking de 19 places de stationnement. Ce parking est revêtu d'un enrobé vieillissant. Les places de stationnements ne sont pas assez profondes (4 m alors que la norme est de 5 m).

Le parking de l'église



Source : ATGT

II.5 ABORDS DE L'ECOLE

L'accès à l'école s'effectue en contrebas de la chaussée dont il est séparé par un mur avec garde-corps. Il constitue la zone d'attente des parents venant récupérer leurs enfants et est actuellement revêtu d'enrobé.

Le parvis de l'école



Source : ATGT



Source : ATGT

L'accès au parking de l'école se fait par la RD 14. Le parking compte 10 places de stationnement et permet l'accès à l'arrière de la maison du village. Le bout du parking donne l'accès sur une impasse en concassé desservant 3 maisons individuelles et un jardin d'agrément communal.

Le parking



Source : ATGT

L'accès aux habitations

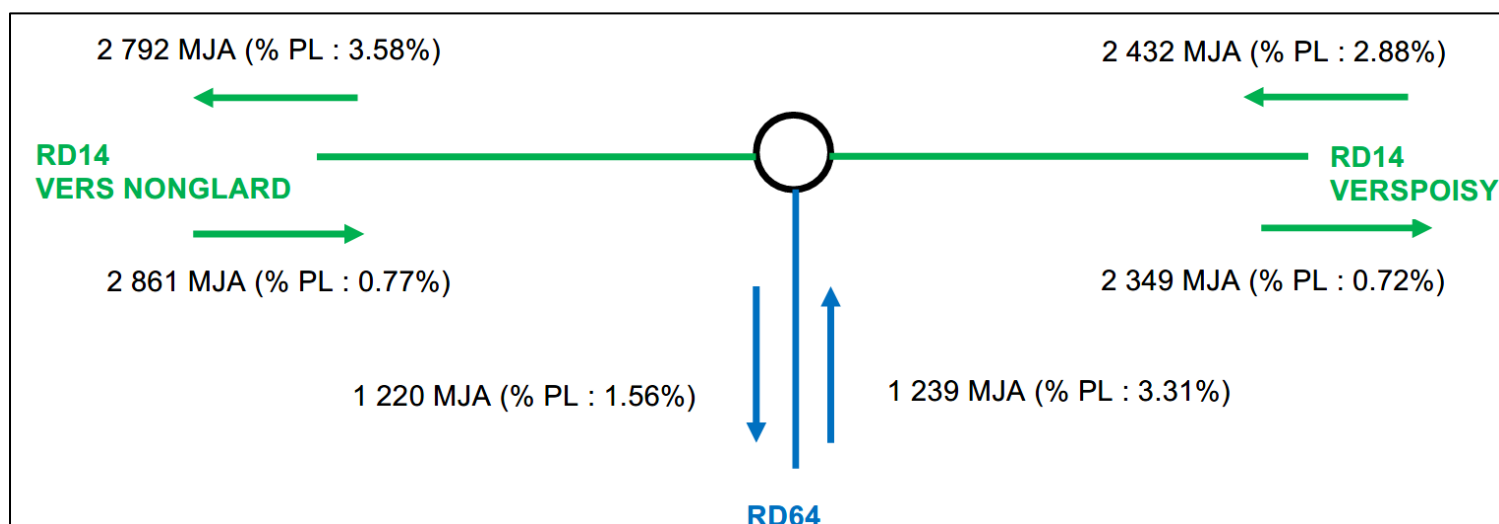


Source : ATGT

Le parking du kiné offre 2 places dont 1 PMR (pour les Personnes à Mobilité Réduite) et il n'y a pas de liaison piétonne directe entre ce parking et celui de l'école.

II.6 TRAFIC ROUTIER

Selon la hiérarchisation du réseau routier départemental du Guide d'Aménagement des Traversées d'Agglomération, la RD 14 (route de Poisy / route de Nonglard) est classée dans le réseau économique et la RD 64 (route des Gorges) dans le réseau local. D'après les derniers comptages réalisés en 2017, les trafics relevés sont les suivants :



Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA ou **MJA** exprimé en véhicule par jour ou véh/j) : débit moyen journalier annuel. PL = Poids-Lourds

II.7 CONCLUSION

Le centre-bourg de Lovagny présente un potentiel intéressant et est rythmé par plusieurs lieux publics importants pour la vie de la commune (école, Maison du Village, Mairie, église), mais l'aménagement de leurs abords manquent aujourd'hui de cohérence.

Les cheminements piétons reliant ces différents lieux de rassemblement ne sont pas toujours bien identifiés et manquent parfois de sécurité.

Le carrefour en mini-giratoire entre les routes départementales n'est pas adapté à la circulation et présente un caractère dangereux.

Enfin, les stationnements des véhicules dans les différents points du chef-lieu peuvent être réorganisés afin de gagner en sécurité et de répondre aux normes en vigueur.

III. Dispositions envisagées concernant le projet

Le présent projet a fait l'objet de plusieurs concertations avec le Conseil Départemental : une réunion de présentation a eu lieu en mairie et plusieurs échanges ont permis de définir le nouveau fonctionnement du carrefour entre les deux RD. Nous souhaitons le modifier en changeant la priorité donnée aujourd'hui aux usagers de la RD 14 pour ceux de la RD 64. Après plusieurs allers-retours entre le bureau d'études et le Département, il a été confirmé que la RD 14 doit rester prioritaire.

III.1 RD 14 EN SECTION COURANTE

En section courante la RD 14 sera calibrée à 5,50 m avec des surlargeurs dans les virages. A l'Ouest du carrefour, le cheminement piéton côté Nord n'est pas suffisamment large et l'emprise disponible ne permet pas de l'élargir. Cet itinéraire piéton sera donc « empêché » par la mise en œuvre de galets scellés afin d'obliger les usagers à utiliser le cheminement piéton plus sécurisé longeant l'école.

A l'Est du carrefour, le trottoir au Nord aura une largeur minimum d'1,40 m et sera semi-franchissable pour permettre le croisement de bus ou de PL.

Au Sud, un trottoir confortable d'1,80 m constituera l'itinéraire piétons privilégié et permettra l'accès aux différents lieux publics (mairie / église / place des commémorations...).

A l'Est de l'accès au parking de l'église, la largeur d'emprise est insuffisante pour permettre l'implantation de deux trottoirs. Le trottoir Nord sera donc remplacé par des galets scellés empêchant les piétons de circuler, afin de favoriser la circulation sur le trottoir Sud.

L'ensemble des trottoirs sera réalisé en revêtement qualitatif type béton désactivé.

Deux plateaux surélevés (un premier au niveau de l'accès au parking de l'école et un second au niveau du carrefour avec la RD 64) permettront de diminuer la vitesse de circulation. Ces plateaux seront revêtus d'un enrobé grenailé qui marquera un contraste avec le reste de la chaussée et aura un effet d'alerte visuelle.

La zone longeant le parvis de l'église sera elle aussi revêtue d'enrobé grenailé. Ceci permettra de mettre en valeur l'accès au parvis et à la place des commémorations et également d'augmenter la vigilance des automobilistes.

Les deux arrêts de bus sur l'itinéraire seront officialisés et sécurisés par la création de quais bus réglementaires.

Lorsque l'espace disponible le permet, des murets en pierres naturelles longeront la chaussée. Ceci permettra une sécurisation des flux piétons et donnera du caractère à la traversée du centre bourg.

III.2 RD 64 EN SECTION COURANTE

La RD 64 sera reprise avec les largeurs de chaussée de l'existant (entre 5,40 m et 6,00 m). Les trottoirs seront traités en revêtement qualitatif type béton désactivé.

Au droit du carrefour avec l'impasse du Cul du Sac et l'accès à la maison du village, une zone sera traitée en enrobé grenailé afin de créer une alerte visuelle pour les automobilistes sur une zone potentiellement dangereuse (deux traversées piétonnes, sortie des véhicules de l'impasse du Cul du Sac et du parking de la maison du village, accès au parking 15 places).

Les itinéraires piétons seront identifiés de manière plus précise que ce soit sur le parking de 15 places ou sur l'accès à la maison du village ; une zone en pavés pierres naturelles permettra de différencier la partie circulée de la partie dédiée au piéton.

L'accès à la boulangerie sera mis en valeur avec des revêtements de sol qualitatif (type béton désactivé) et la création d'espaces verts composés d'un mélange d'arbustes caducs et persistants.

Une zone d'appuis-vélos sera ajoutée et les stationnements en arrêt minute devant la boulangerie seront conservés.

Dans la même logique que pour la RD 14, des murets en pierres naturelles longeront la chaussée lorsque l'emprise le permettra.

III.3 CARREFOUR RD 14 – RD 64

Le fonctionnement du carrefour, aujourd'hui sous forme de mini-giratoire, est dangereux et inadapté. Plusieurs propositions de réorganisation ont été faites au département. Ce dernier ayant la volonté de rendre le flux sur la RD 14 prioritaire par rapport aux véhicules remontant de la RD 64, le carrefour sera réaménagé en carrefour en « T » avec un « cédez-le-passage » pour les véhicules venant de la RD 64.

L'intégralité du carrefour sera en plateau surélevé afin de diminuer la vitesse de circulation et un enrobé grenaillé créera une alerte visuelle. Les ilots seront franchissables pour permettre la giration des PL mais ne seront pas en simple peinture au sol pour ne pas inciter les véhicules à « couper » sur la voie de droite.

Au Nord du carrefour, un muret en pierres naturelles sera réalisé afin de sécuriser le flux piéton et un espace vert sera créé.

III.4 ABORDS DE L'ÉGLISE ET DE LA MAIRIE

Les parvis

Le parvis bas de l'église sera requalifié afin de créer une place publique et de mettre en valeur la place des commémorations. Avec la réalisation de murets en pierres naturelles, la place sera redressée et rendue accessible aux PMR. Elle sera revêtue de matériaux qualitatifs (bétons désactivés, pavés/ dalles en pierres naturelles) et agrémentée de plantations structurantes et de mobiliers urbains afin de retrouver une vraie fonctionnalité. Il sera procédé au retournement du monument aux morts afin qu'il soit face à la place réaménagée. Celle-ci ne sera plus traversée par la circulation des véhicules, excepté pour l'accès à une habitation et pour les services techniques. Dans ce cadre, le parking sera réorganisé à l'arrière de la mairie.

Le parvis haut est conservé et requalifié. Les revêtements existants laisseront place à un traitement plus qualitatif composé de pavés et de trames en pierres naturelles calcaire avec des surlargeurs en pavés engazonnés. Des plantations très structurées (type jardin de cure) seront installées et du mobilier d'agrément mis en place. Les soutènements existants seront remplacés par des murets en pierre naturelle pour être en harmonie avec l'ensemble de la traversée du centre bourg.

Le verger et belvédère

Le verger et le belvédère représentent un espace agréable qui fonctionne bien à l'heure actuelle. Il y aura donc peu de modifications à apporter. Il sera traité en stabilisé afin de permettre la pratique de la pétanque. Une aire de jeux pour enfants sera mise en œuvre dans l'espace vert et de nouvelles plantations agrémenteront le verger collectif.

Le parking de l'église

Les cheminements longeant le parking de l'église seront traités en béton désactivé afin de rester en harmonie avec l'ensemble de l'opération. Le marquage des places de stationnement sera repris afin de leur donner une longueur conforme à la réglementation lorsque c'est possible. Deux places de stationnement PMR seront prévues. Les arbres existants seront conservés et de nouveaux sujets viendront compléter la strate arborée.

III.5 ABORDS DE L'ECOLE

Le parvis de l'école sera traité en matériaux qualitatifs qui seront en harmonie avec l'ensemble des espaces piétons dans le chef-lieu (béton désactivé et pavés/dalles pierres naturelles). Le mur existant le long de la RD 14 sera conservé et complété par un muret en pierre dans le carrefour et sur la RD 64. La tonnelle bois existante sera supprimée et des plantations permettront de mettre le parvis en valeur.



Le parking de l'école sera réorganisé. Les places de stationnements initialement à l'Ouest seront redistribuées à l'Est. Ceci permettra de reculer l'accès au parking par rapport au bâtiment et au mur le long de l'école, afin de gagner en visibilité pour les véhicules qui s'engagent sur la route départementale. De plus, le mur le long de la RD sera arasé ponctuellement afin d'ouvrir encore davantage le cône de visibilité.

Un trottoir à l'Ouest protégera les flux piétons et une liaison piétonne sera créée vers le cabinet de kinésithérapie. Sur le parking de ce dernier, deux places de stationnement pourront être ajoutées.

La liaison piétonne avec l'avant de la maison du village sera également officialisée par la création d'un cheminement en béton désactivé.

IV. Gestion des eaux pluviales

La réalisation du projet d'aménagement du centre bourg n'engendrera pas d'augmentation significative de l'imperméabilisation, car le secteur est déjà, en l'état actuel, très minéralisé.

Néanmoins, il y a lieu de prendre des mesures compensatoires afin de se conformer aux prescriptions du schéma de gestion des eaux pluviales. Il est donc proposé d'adopter les mesures suivantes pour la gestion des eaux pluviales :

- Construction d'un ouvrage de rétention d'une capacité de 30 m³ aux abords de la mairie ;
- Construction d'un ouvrage de rétention d'une capacité de 25 m³ aux abords de l'école ;
- Construction d'un ouvrage de rétention d'une capacité de 25 m³ aux abords de l'église.

V. Sectorisation du projet et estimation du coût des travaux

Le projet a été découpé en différents secteurs (cf. plan de sectorisation en page suivante) pour étaler dans le temps la réalisation des travaux, en fonction de la capacité financière de la commune :

- Secteur A : il intègre la RD 14 depuis l'accès à la mairie jusqu'à la limite d'opération à l'Est, ainsi les abords de la mairie y compris les places de stationnement à l'aval, et le parvis de l'église.
- Secteur B : il associe la RD 14 depuis la limite avec le secteur A jusqu'à l'accès à l'école, le carrefour avec la RD 64 et la RD 64 jusqu'à l'accès au parking public de 15 places au Sud de l'opération.
- Secteur C : il porte sur la partie Ouest de l'opération intégrant la RD 14, le parking de l'école et la liaison piétonne entre le parking et l'avant de la maison du village.
- Secteur D : il porte sur la partie Sud de la RD 64 jusqu'en limite d'opération.
- Secteur E : il comprend le parking de l'église, le belvédère et le verger.

L'estimation du montant global des travaux est de l'ordre de 2 250 000 € TTC.

A ces coûts, s'ajouteront les travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification de l'éclairage public.

